

onisep

HANDIT



DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

- CONSTRUIRE SON PROJET DÈS LE LYCÉE
- PRÉPARER SA VIE PROFESSIONNELLE

TOUTES LES ADRESSES POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ/E
DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE



GRENOBLE

www.onisep.fr | Juin 2015





Office national d'information sur
les enseignements et les professions

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Publication de l'Onisep : © Onisep juin 2015

Directeur de la publication : George Asseraf

Directrice adjointe de la publication :
Marie-Claude Gusto

Chargée de mission handicap,
coordination éditoriale : Hélène de Compiègne

ÉDITIONS CROSS-MÉDIA

Chef de département : Élisabeth Gros

Adjointe à la coordination éditoriale :

Christine Courtois

Secrétariat de rédaction : Cécile Tuarze

Correction : Valérie Doineau

DÉLÉGATION RÉGIONALE BRETAGNE

Délégué régional : Christophe Richard

Déléguée régionale adjointe :

Marie-Armelle Kerbiriou

Rédaction : Marie-Noëlle Girard

Illustrations : Fabrice Peigné (pp. 3, 5, 7, 11, 13, 15, 17, 19)

Maquette et mise en pages : Odile Besnard

DÉLÉGATION RÉGIONALE GRENOBLE

Délégué régional : Bruno Étienne

Déléguée régionale adjointe : Frédérique Chanal

Rédaction : Audrey Roussel

Maquette et mise en pages : Salima Lahmidi

DÉLÉGATION RÉGIONALE HAUTE-NORMANDIE

Délégué régional : Jean-Marc Petit

Déléguée régionale adjointe : Anne-Catherine

Hamel

Rédaction : Françoise Féron, Sarah Bailleul

Maquette et mise en pages : Joëlle Caudrelier,

Olivier Guérault

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Chef du département : Gilles Foubert

Documentation : Claire Magimel

FABRICATION

Chef de service : Marie-Christine Jugeau

Photogravure : Key Graphic (Paris)

Imprimeur : Imprimerie de Champagne (France)

STUDIO

Chef de service et direction artistique :

Bruno Delobelle

Iconographe : Christelle Michelet

Photo de couverture, copyright :

© Lokibaho / iStock.com

DIFFUSION ET COMMERCIALISATION

Onisep VPC - 12, mail Barthélemy-Thimonnier,

CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée cedex 2

Internet : onisep.fr/lalibrairie

Relations clients : service_clients@onisep.fr

ISSN : en cours

ISBN papier : 978-2-273-01267-6

Plan de classement Onisep : REDEF 00 000

Le kiosque : Emploi

Dépôt légal : juin 2015

Cette publication a été réalisée dans le cadre
des conventions de partenariat signées entre
la Mission Handicap et Emploi au Crédit Agricole
(HECA), la Fondation MMA, la Mission Insertion
de Thales et l'Onisep.

Reproduction, même partielle, interdite sans
accord préalable de l'Onisep.

→ ÉDITORIAL

Vous encourager à être ambitieux dans vos choix d'études supérieures et de métiers, à hauteur de vos compétences, tel est l'objectif de ce guide de la collection « Handi+ » de l'Onisep. Il vous donne des clés pour mener vos études dans de bonnes conditions et connaître l'environnement professionnel. À partir d'enquêtes de terrain et de témoignages, il réunit une information de portée nationale et des informations propres à chaque académie et bassin d'emploi.

La collection « Handi+ » est le fruit de la mutualisation du travail éditorial des délégations régionales et de la mission handicap de l'Onisep. De la scolarisation jusqu'à l'insertion professionnelle, elle intègre dans des publications modulaires toutes les étapes du parcours de formation.

Ce numéro, consacré aux études supérieures et à l'insertion professionnelle, a été conçu et réalisé avec les délégations régionales Onisep de Grenoble, de Rennes et de Rouen. C'est le premier à être publié en partenariat avec des acteurs du monde économique ; preuve, s'il en est, de l'engagement de tous les acteurs concernés en vue de la qualification et de l'emploi des personnes handicapées.

Donnez toutes leurs chances à vos compétences !

George ASSERAF
IGAENR Directeur de l'Onisep

Gérard LEFRANC
Directeur Mission Insertion
Thales

Camille BERAUD
Directrice générale adjointe
Fédération Nationale du Crédit Agricole

Michel RIDOU
Président
MMA Solidarité



→ SOMMAIRE

ÉTUDES SUPÉRIEURES : RÉALISEZ VOTRE FUTUR ! 2

- Objectif : poursuite d'études 2
- Aménagements de la scolarité 4
- Vie quotidienne 6
- Aménagements des examens 8
- Témoignage : Gérard, étudiant en alternance 9

VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE 10

- La loi de 2005 et l'emploi 10
- Découvrir le monde professionnel 12
- Être accompagné/e vers l'emploi 14
- Entrer dans la vie active 16
- Un avenir accessible 18

DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE 20

- Le Service Accueil Handicap (SAH) 20
- Adresses utiles 22



Objectif : poursuite d'études

En 10 ans, le nombre de jeunes handicapés qui suivent des études supérieures a plus que doublé. Qui est concerné ? Tout lycéen et toute lycéenne ayant un handicap. Soyez acteur de votre projet !



18 200
jeunes handicapés
suivent des études supérieures.
Avec, à la clé, une meilleure
insertion professionnelle.

ZOOM

CE QUE DIT LA LOI

D'après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite loi handicap, « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

ZOOM

FAVORISER L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La loi du 2 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a renforcé la loi de 2005 dans le domaine de l'inclusion des étudiants handicapés. Les universités devront adopter d'ici trois ans un « schéma directeur handicap », et un label identifiera les progrès réalisés en matière d'accessibilité pédagogique. Enfin, le portail Admission post-bac (APB) respecte désormais les normes d'accessibilité numérique.

Source : Conférence nationale du handicap, 5 décembre 2014.

→ Construisez votre projet

→ Croyez à votre futur

Montez votre projet professionnel, quel qu'il soit, et intégrez-y un ou plusieurs stages, en France ou à l'étranger.

Vous ne serez pas seul : les centres d'information et d'orientation (CIO), l'enseignant référent de votre lycée, les structures handicap des établissements d'enseignement supérieur et les associations d'aide aux étudiants handicapés sont là pour vous aider à le construire et le réaliser.

Profitez des journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur, des visites d'entreprises, et des rencontres avec des étudiants, d'anciens étudiants ou des professionnels qui peuvent vous être proposées pour préciser vos idées.

→ Une grande variété de métiers accessibles

De nombreuses solutions (techniques, organisationnelles, humaines, financières...) sont disponibles pour adapter votre poste de travail à vos besoins spécifiques, et vous rendre accessible l'exercice de votre métier.

La grande majorité des travailleurs handicapés n'a besoin d'aucune adaptation de leur environnement de travail. *A priori*, tous les types de postes peuvent être occupés par une personne handicapée. ■

→ Préparez votre rentrée

Ne vous censurez pas ! Vous avez le droit de vous inscrire à toute formation de l'enseignement supérieur si vous remplissez les conditions requises.

→ En amont : anticipez !

Il faut du temps pour monter et mettre en place son projet... Vous devez respecter le calendrier des inscriptions, en sachant que vous aurez des dossiers spécifiques à constituer.

Pour faciliter votre accueil dans les formations que vous envisagez, le portail APB vous incite à anticiper les demandes de mesures d'accessibilité et de compensation pour le suivi de vos études dans les établissements que vous sollicitez.

Pour connaître la procédure à suivre

DES RÊVES
RENCONTRES ET ÉCHANGES
ANTICIPER AVANCER
SE PROJETER
NE PAS SE CENSURER

CONTACTS ACCOMPAGNEMENT
CAPACITÉS AMBITION QUESTIONS
DIVERSITÉ REUSSITE
S'ADAPTER

PARCOURS V
ÉCOUTE PAR
SE DÉPARTEMENTALE

concernant l'**accompagnement pédagogique**, contactez, dès la formulation de vos vœux sur APB, le dispositif d'accueil des étudiants handicapés de l'établissement concerné. Cette démarche est nécessaire pour que vous puissiez tenir compte des contraintes de ce nouvel environnement qu'est l'enseignement supérieur dans vos choix.

Certaines académies ont mis en place une commission spécifique pour vos demandes d'entrée en BTS, en CPGE ou en DUT, en plus de la procédure normale. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre CIO. Pour votre **accompagnement quotidien** (auxiliaire de vie, transport...), vous devez prendre contact avec la maison départementale des per-

sonnes handicapées (MDPH) et/ou faire une demande de prestation de compensation du handicap (PCH). Toutes ces démarches doivent être faites le plus tôt possible dans l'année.

→ **Contactez l'établissement sitôt vos résultats reçus**

Pensez, dès l'obtention du bac ou votre admission dans une filière d'études, à avertir le personnel du dispositif handicap de l'établissement demandé ou obtenu afin qu'il prépare votre accueil à la rentrée dans les meilleures conditions. ■

Lexique

MDPH, maison départementale des personnes handicapées

PCH, prestation de compensation du handicap

Émeline, étudiante en management de l'équipe commerciale

Émeline est malentendante. Cela ne l'a pas empêchée de réaliser son rêve : étudier le management, le commerce et la communication. Elle a utilisé des aides comme des preneurs de notes en classe ou des amplificateurs de téléphone en entreprise. « Pour moi, le commerce s'est imposé comme une évidence. J'ai commencé par un BTS management des unités commerciales, puis j'ai fait une licence professionnelle. » Elle aime le contact avec les gens, « avoir un métier où ça bouge ».

Retrouvez le témoignage d'Émeline et d'autres jeunes sur www.onisep.fr/formation-et-handicap et sur onisepTV avec le mot-clé « handicap ».



© ONISEP BRETAGNE

CONSEIL

LA PAGE APB « CANDIDATS HANDICAPÉS »

Dans la procédure APB, une page est consacrée aux candidats handicapés ou présentant un trouble de la santé invalidant. Elle présente les informations nécessaires pour préparer votre choix de formation et votre entrée dans l'enseignement supérieur. Prenez contact avec l'établissement visé pour connaître, après évaluation de vos besoins, les aides dont vous pourrez bénéficier. La page donne les coordonnées des chargés de mission pour l'accompagnement des étudiants handicapés.

Vous devez tenir compte des informations transmises par les établissements que vous souhaitez intégrer dans le choix de vos vœux.

Aménagements de la scolarité

Selon la loi du 11 février 2005, les établissements d'enseignement supérieur doivent assurer les aménagements nécessaires à l'accompagnement des étudiants handicapés, et à l'organisation et au déroulement de leurs études. Un préalable : faites-vous connaître !

ZOOM

CHARTRE UNIVERSITÉ-HANDICAP

La signature de la charte université-handicap a permis d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés à l'université. Elle affirme « la consolidation des dispositifs d'accueil des étudiants handicapés et le développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés, de la licence jusqu'au doctorat (notamment au travers de contrats doctoraux dédiés) et vers l'insertion professionnelle ». Une charte grandes écoles-handicap a également été signée en 2008.

ZOOM

MODALITÉS PARTICULIÈRES POUR L'IUT

L'IUT (Institut universitaire de technologie) fait partie de l'université ; il faut donc vous adresser au personnel du dispositif d'accueil des étudiants handicapés de l'université. Renseignez-vous également auprès de votre lycée pour savoir s'il existe une commission spécifique d'admission. Voir p. 3.

➤ À qui et à quel moment demander ?

Toutes les aides pédagogiques sont du ressort des établissements d'enseignement supérieur. En revanche, les aides humaines pour la vie quotidienne relèvent toujours de la MDPH. Contactez l'établissement visé le plus tôt possible, en janvier de votre année de terminale par exemple, afin de vous renseigner sur les différentes possibilités d'aide. ■

➤ À l'université

Chaque université est dotée d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés, en lien étroit avec une équipe plurielle (enseignants, étudiants, services de la scolarité, de la médecine préventive, associations...). Après évaluation de vos besoins, le dispositif d'accueil met en place des aides pédagogiques et des accompagnements parmi les suivants :

- aides techniques : prêt de cartes de photocopie, transcriptions en braille, prêt de matériel adapté...
- aides humaines : des étudiants preneurs de notes, bénévoles ou rémunérés, des tuteurs pédagogiques assurant des cours de soutien, des lecteurs à haute voix d'ouvrages et/

ou des professionnels spécifiques : interprètes en LSF (langue des signes française) ou codeurs LPC (langue française parlée complétée), par exemple. Pour obtenir l'aide d'un(e) accompagnateur(trice) dans votre quotidien (repas, toilette, déplacements...), vous devrez faire une demande de PCH auprès de la MDPH ;

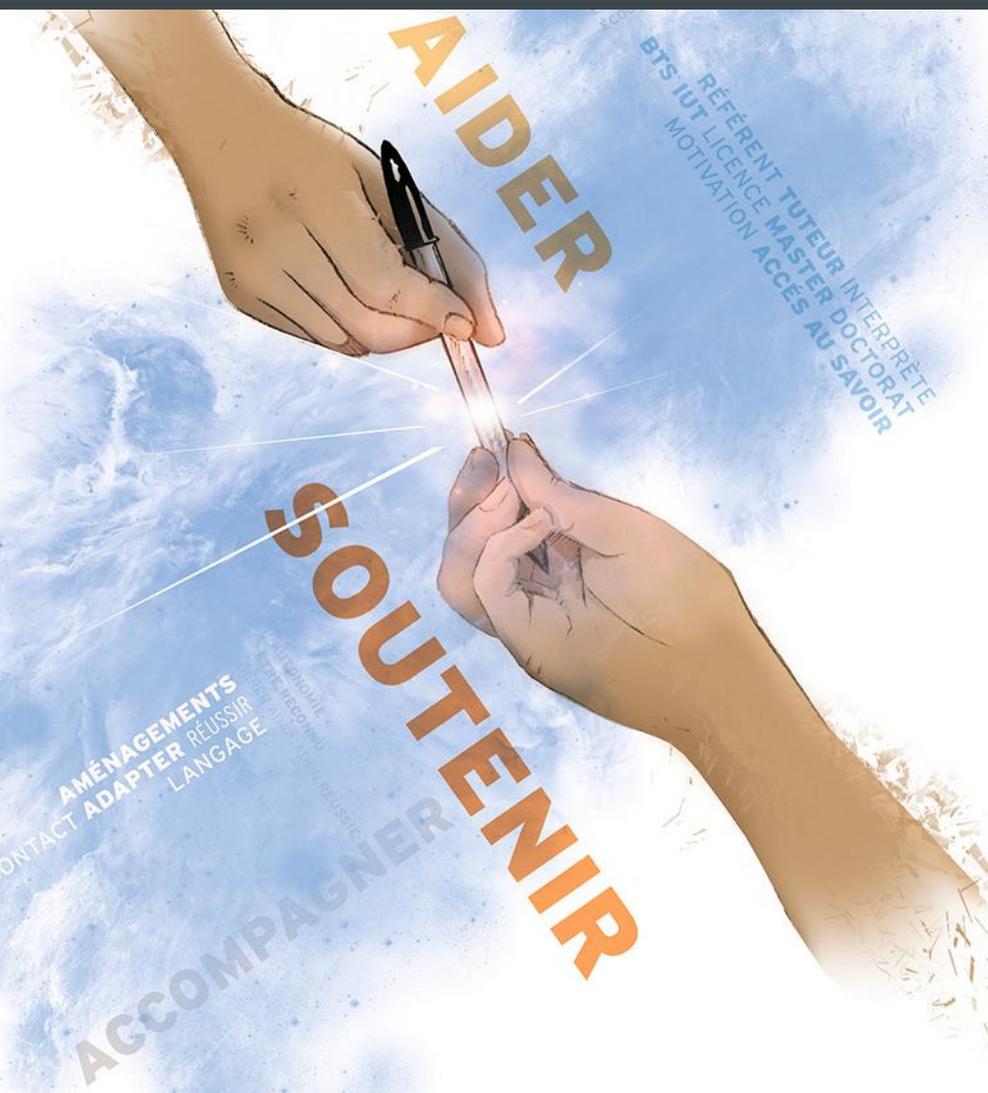
- aménagement de vos examens : voir p. 8 ;
- accompagnement dans vos démarches administratives : le dispositif d'accueil peut vous proposer un accompagnement dans vos recherches de stage avec le BAIP (bureau d'aide à l'insertion sociale et professionnelle). Voir p. 13 ;
- accessibilité : repérage visuel au sein des bâtiments en fonction de votre filière, accès à vos salles de cours, aide au travail en bibliothèque... ■

➤ Au lycée

En section de techniciens supérieurs (STS) et en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), vous continuez à bénéficier des mêmes aides et du même suivi qu'en terminale. Votre projet personnalisé de scolarisation se poursuit. Par ailleurs, des académies ont mis en place une commission spécifique d'admission en BTS ou en CPGE pour les étudiants handicapés. Renseignez-vous auprès de votre lycée. ■

➤ En grande école

Dans les grandes écoles d'ingénieurs et de commerce et les écoles spécialisées, il existe souvent un référent



Lexique

AAH , allocation aux adultes handicapés
Agefiph , Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
CDAPH , Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
FIPHFP , Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique
LPC , langue française parlée complétée
LSF , langue des signes française
MDPH , maison départementale des personnes handicapées
PCH , prestation de compensation du handicap

Sarah, étudiante en psychologie

Au début de ses études à Rennes, Sarah a bénéficié d'aides mises en place par le relais handicap de l'université, comme la prise de notes. Une auxiliaire l'accompagne également au restaurant universitaire. « Au début, la fac m'a paru immense et anonyme. Mais grâce au service universitaire d'accueil, présent au moindre problème, je me suis bien intégrée. » Aujourd'hui, Sarah est en master 2 de psychopathologie et psychologie clinique à Tours.

handicap. Vous devez vous adresser à lui ou, à défaut, au directeur dès que vous envisagez de poursuivre vos études dans ces écoles. Leurs journées portes ouvertes sont également l'occasion de nouer un premier contact, dès votre année de 1^{re}. ■

➔ En centre de formation d'apprentis (CFA)

Si vous êtes reconnu/e handicapé/e par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la MDPH et que vous souhaitez étudier en apprentissage, votre contrat comporte des dispositions spécifiques :

- absence de limite d'âge supérieure ;
- durée prolongée : si votre handicap l'exige, la durée du contrat peut être augmentée d'un an au maximum ;

- rémunération : si votre formation est prolongée en raison de votre handicap, votre rémunération est majorée de 15 %. Vous pouvez également cumuler votre salaire avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;

- accompagnement personnalisé : le CFA vous aide dans la recherche de votre entreprise ainsi que pour les aménagements pédagogiques. Si vous ne pouvez pas le fréquenter, vous pouvez, sur autorisation, suivre votre enseignement à distance ;

- aménagement de votre poste de travail : l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) ou le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) peuvent financer des aides techniques et humaines pour adapter votre poste de travail. Voir p. 11. ■



© ONISEP BRETAGNE

Marie-Paule Balicco, directrice du SAH, université de Grenoble

« La mission essentielle du Service accueil handicap (SAH) est de la compensation ou de l'accessibilité pédagogique. À partir du projet de l'étudiant, on analyse en quoi il est impacté par le handicap et on fait en sorte, grâce à des aménagements, que les conditions de suivi de ses études soient optimales pour lui. »

Vie quotidienne

Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) seront vos principaux interlocuteurs pour tout ce qui concerne votre quotidien : logement, restauration, aides financières et transport.

ZOOM

PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ

C'est un des objectifs de la loi du 11 février 2005. Toute personne handicapée, quel que soit son handicap, doit pouvoir accéder aux locaux d'habitation, aux établissements recevant du public (ERP), aux installations ouvertes au public, aux lieux de travail, mais aussi aux transports et aux nouvelles technologies.

ZOOM

TRANSPORTS COLLECTIFS

La loi étend également cette obligation à toute la chaîne du déplacement public : aménagement de voiries, accès aux gares, transports en commun... En cas d'impossibilité, des moyens de substitution doivent être mis en place, dans des conditions de fonctionnement similaires aux transports collectifs. Du fait des difficultés de mise en œuvre, l'échéance de 2015 a été repoussée à 2024.

Consultez le site ministériel :

www.developpement-durable.gouv.fr/Si-vous-etes-un-particulier.html
www.developpement-durable.gouv.fr/Textes-de-reference-Transport.html

↳ Aides du Crous

→ Logement

Si vous habitez loin du lieu de vos futures études, vous pouvez faire, en terminale, une demande de logement au Crous qui dispose de chambres ou de logements spécialement aménagés pour les étudiants handicapés.

→ Restauration

Les services de restauration universitaire sont aussi gérés par le Crous. La diversité des plats permet de composer des menus adaptés. Le cas échéant, contactez le Crous pour trouver une solution individuelle.

→ Bourse d'enseignement supérieur

La bourse est attribuée en fonction de critères sociaux (revenus des parents) à un étudiant pendant 7 ans ou durant la totalité de ses études supérieures, sous certaines conditions. Si vous avez un handicap reconnu par la CDAPH, vous avez droit à 3 ans de plus, soit 10 ans.

Votre demande se fait *via* le « dossier social étudiant » à demander sur le site du Crous (voir « Conseil » p. 7). Le statut de personne handicapée ouvre droit à des points supplémentaires. ■

↳ Prestations de la MDPH

→ Prestation de compensation du handicap (PCH)

La PCH vise à indemniser l'ensemble des surcoûts liés à votre handicap. C'est une aide mensuelle attribuée par la CDAPH, une instance de la MDPH, en fonction de vos besoins. Elle couvre vos besoins dans sept domaines : les aides humaines, les aides techniques, l'aide animalière, l'aménagement d'un véhicule (le vôtre ou celui de vos parents), du domicile et le surcoût lié à votre transport, vos charges spécifiques (achat de nutriments pour un régime particulier par exemple) et vos charges exceptionnelles (accompagnant pour un voyage scolaire...).

Attention, la MDPH a deux pôles : enfance de 0 à 20 ans, et adultes après 20 ans. Quand vous changez de pôle, il faut refaire votre dossier, au minimum 8 mois avant l'échéance. Des cellules 16-25 ans existent dans certaines MDPH, pour faciliter le passage entre les deux pôles.

→ Allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'AAH est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est d'au moins 80 %, ou compris entre 50 % et 79 %, et pour laquelle la CDAPH reconnaît une restriction substantielle et durable de l'accès à l'emploi. ■

LOGEMENT RESTAURATION
AIDES FINANCIÈRES
TRANSPORT VÉHICULE PERMIS DE CONDUIRE

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT
BESOINS AIDE ANI
MDPH



Lexique

Agefiph, Association de gestion de fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

ERP, établissement recevant du public

MDPH, maison départementale des personnes handicapées



© ONISEP GRENOBLE

7

↳ Aides pour les transports

Si vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun du fait de votre handicap, vos frais de transport du lieu de votre domicile à votre lieu d'études peuvent être pris en charge. Pour cela, votre handicap doit être reconnu par la CDAPH.

Vos frais sont alors assumés par les services départementaux de votre lieu de résidence ou par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) dans la plupart des départements franciliens. Renseignez-vous ; chaque département a sa propre procédure.

→ Aides complémentaires

Dans le cadre d'un stage obligatoire en entreprise pendant vos études supérieures, l'Agefiph peut accorder des aides ponctuelles pour vos trajets, l'aménagement d'un véhicule ou le surcoût de votre permis de conduire. Elle intervient toujours en complément des aides de droit commun. ■

CONSEIL

EFFECTUER VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT

Du 15 janvier au 30 avril, effectuez une demande en ligne sur le site du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous), www.cnous.fr. Vous recevrez un dossier papier appelé « dossier social étudiant ». Joignez-y un courrier expliquant clairement vos besoins et le justificatif de reconnaissance de votre handicap. Si vous n'êtes pas reconnu par la MDPH, ajoutez une lettre de votre médecin attestant vos besoins.

Vous avez droit, comme tous les étudiants, à quatre vœux. Un seul dossier suffit pour les quatre.

Pour une demande hors de votre région, vous pouvez demander des informations complémentaires à l'assistante sociale du Crous de la région concernée.

Aménagements des examens

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'aménagements spécifiques pour passer les examens ou les concours d'entrée des établissements d'enseignement supérieur.

→ Quels examens ?

Les aménagements d'examens continus ou finals concernent tout type d'épreuve, qu'elle soit ponctuelle, écrite, orale ou pratique. ■

→ Démarches à effectuer

Vous devez transmettre votre demande d'aménagement au médecin désigné par la CDAPH, par l'intermédiaire du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) ou du médecin de l'établissement que vous fréquentez. Et ce, le plus tôt possible, de préférence au moment de l'inscription à l'examen ou au concours concerné. Cette demande comprend des informations médicales et des éléments pédagogiques (par exemple, au lycée, le projet personnalisé de scolarisation (PPS), la présentation des aménagements...).

Il est possible d'envoyer en parallèle au service des examens concerné une copie de votre demande pour information, sans les éléments médicaux.

Après examen de votre demande, le médecin de la CDAPH rend un avis. Ensuite, c'est le président d'université ou le directeur d'école qui décide des aménagements accordés. ■

→ Aménagements possibles

En fonction de l'évaluation de vos besoins spécifiques, plusieurs types d'aménagements peuvent être mis en place. En voici quelques exemples.

→ Adaptation des épreuves

- Le temps de composition peut être augmenté d'un tiers, voire plus, selon la situation du candidat.
- La nature de l'épreuve peut être adaptée ou une épreuve de remplacement proposée, si le règlement d'examen le permet.
- Le cas échéant, vous pouvez être entièrement ou partiellement dispensé(e) d'une épreuve.
- Le passage des épreuves peut être reporté à la session de remplacement ou étalé sur plusieurs sessions annuelles consécutives.
- Vous pouvez conserver, épreuve par épreuve, ou unité par unité, pendant 5 ans les notes obtenues.

→ Conditions matérielles

- La salle d'examen doit être accessible, les toilettes aménagées, l'infirmerie proche...
- L'installation matérielle dans la salle d'examen doit vous permettre de travailler dans de bonnes conditions : espace suffisant, salle particulière éventuellement, possibilité d'y déjeuner, etc.
- Les pauses entre deux épreuves ou pour les repas doivent être suffisantes.

Lexique

CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

LPC, langue française parlée complétée

LSF, langue des signes française

PPS, projet personnalisé de scolarisation

SUMPPS, service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé

→ Aides techniques

- Vous pouvez avoir l'autorisation d'utiliser des matériels spécifiques, comme un ordinateur équipé de logiciels, une plage braille, etc. Le cas échéant, vous utiliserez votre propre équipement, sinon c'est le service des examens qui vous fournira le matériel nécessaire.
- Si vous avez des difficultés à vous exprimer oralement, vous pourrez communiquer par écrit ou utiliser un ordinateur.
- La présentation des sujets peut également être adaptée pour faciliter votre lecture. Pour les candidats déficients visuels par exemple, les sujets peuvent être transcrits en braille ou en gros caractères, aussi bien pour les épreuves orales qu'écrites.

→ Aides humaines

- Si vous ne pouvez pas écrire à la main ou avec votre propre matériel, vous pouvez demander un secrétaire pour qu'il écrive sous votre dictée.
- Si vous êtes sourd ou malentendant, vous pouvez bénéficier d'un interprète en LSF, d'un codeur en LPC ou d'un enseignant spécialisé maîtrisant un de ces modes de communication. ■

Gérard a des difficultés à marcher et à faire certains gestes manuels. Son bac en poche, il ne visait pas un niveau master, mais a rapidement constaté que c'était indispensable pour accéder à un poste à responsabilités. Récit d'un parcours.



© ONISEP HAUTE-NORMANDIE

Un pas après l'autre

Gérard, 27 ans, étudiant en informatique, en alternance

Un conseil ?
N'hésitez pas
à demander
de l'aide !

ZOOM

L'AMÉNAGEMENT DU VÉHICULE

Gérard a eu son permis à 20 ans dans une auto-école qui proposait des véhicules adaptés, car il ne se sert pas du tout de ses jambes pour conduire. Dans sa voiture, d'un côté du volant, il y a deux manettes pour l'accélérateur et le frein. De l'autre côté, il y a un boîtier avec toutes les autres commandes et une boule pour conduire plus facilement. Les manettes sont gérées par la main droite et le volant avec la main gauche. « Cela a été une étape importante dans mon autonomie, le début d'une nouvelle vie ! »

➤ Ma formation

« J'ai fait ma scolarité étape par étape. Après un stage à la Snecma pendant mon DUT informatique, j'ai continué mes études en alternance. D'abord par une formation en maintenance informatique avec le Centre des études supérieures industrielles (Cesi) et l'Établissement français du sang, puis une seconde formation de responsable administrateur de réseaux d'entreprise avec l'entreprise Morpho. Avec le temps, j'ai évolué de la maintenance vers la supervision du réseau. Maintenant, je suis une troisième formation de manager des systèmes d'information avec le Cesi et Morpho, moins technique et plus orientée management de projet. Cela me plaît beaucoup. »

➤ Les aides mises en place

« Avant la 1^{re}, je n'avais jamais demandé d'aide. Mais, ayant été absent 6 mois à cause d'une opération, j'ai ensuite bénéficié d'une auxiliaire de vie scolaire. Jusqu'au bac, elle m'a aidé à prendre des notes, a été ma secrétaire pendant les examens, portait mon sac, mon plateau-repas... et m'a apporté un grand soutien psychologique par son écoute. À l'université, j'ai eu un preneur de notes : un étudiant volontaire, rémunéré par la cellule handicap. Il m'accompagnait aussi dans mes déplacements. J'ai également obtenu un tiers temps pour mes examens car j'écrivais beaucoup plus lentement que les autres. Pour le transport, comme c'était difficile pour moi de prendre le bus, j'ai été pris en charge. Au niveau du logement, l'allocation aux adultes handicapés m'a aidé à trouver un appartement, ce qui m'a permis de limiter mes déplacements et ma fatigue. Enfin, grâce aux Rencontres Handisup, j'ai pu nouer un premier contact avec différentes entreprises. Je n'ai pas besoin d'aménagement spécifique sur mon poste ; néanmoins, mes collègues m'aident à porter mon plateau-repas. Un conseil ? N'hésitez pas à demander de l'aide ! »

➤ Et après ?

Mon bonheur aujourd'hui est de faire un métier passionnant au quotidien. J'ai terminé mon cursus en avril et laissé mon CV sur les réseaux sociaux professionnels. À terme, j'aimerais devenir chef de projet en informatique.* »

* Depuis cet entretien, Gérard a été recruté en CDI par Morpho comme chef de projet informatique.

La loi de 2005 et l'emploi

Depuis 10 ans, le nombre de personnes handicapées en emploi ne cesse de progresser. Ces dernières sont de plus en plus présentes, aussi bien en entreprise que dans la fonction publique.



4,9 %
des travailleurs dans
la fonction publique
sont handicapés.

Source : Agefiph, 2014.

ZOOM

L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES EN CHIFFRES

Les personnes handicapées en âge de travailler représentent 5 % de la population totale. Leur taux d'emploi est de 3,1 % dans le secteur privé et de 4,9 % dans le public.

Tous niveaux d'études confondus, leur taux de chômage reste encore important. Mais, à compétences et diplôme équivalents, il est presque identique dans les secteurs d'activité qui recrutent.

Preuve de la mobilisation des entreprises : 41 % d'entre elles emploient 6 % ou plus de travailleurs handicapés. Seules 7 % n'emploient aucun travailleur handicapé. En conséquence, les contributions versées à l'Agefiph ont baissé de 7 % entre 2012 et 2013.

↳ Donner à chacun une place dans la société

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a pour but de permettre à chaque personne handicapée de trouver sa place dans la société, y compris par l'insertion professionnelle. L'obligation légale de 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises et établissements publics de plus de 20 salariés a été le déclencheur d'actions en faveur de leur emploi. Maintenant, les employeurs se mobilisent, en recherchant avant tout des compétences. ■

↳ Accessibilité et compensation

La loi introduit des concepts importants : l'accès à tout pour tous et le droit à la compensation des conséquences de son handicap. C'est l'ina-

daptation de l'environnement face aux incapacités de la personne qui crée une situation de handicap. D'où la nécessité d'adapter ce dernier pour le rendre accessible. La notion d'accessibilité est aussi élargie à la communication, aux outils de travail et aux lieux de restauration, pour tous les types de handicap (voir pp. 18 et 19). Parallèlement, la compensation personnalisée des incapacités par des aides techniques et humaines permet de rétablir l'égalité des chances pour tous. ■

↳ Pallier les incapacités

L'employeur doit prendre en compte vos besoins spécifiques en fonction des situations de travail dans lesquelles vous évoluerez. Une fois recruté, des propositions d'aménagement de poste vous seront faites sur avis médical et après visite d'un ergonome. ■

PARTICIPER

PLACE DANS LA SOCIÉTÉ
ACCESSIBILITÉ
COMPENSATION PALLIER LES INCAPACITÉS

EMPLOI PROGRESSER RECRUTER
ACCOMPAGNER MOYENS

CONCEPTS FORTS ACTIVITÉS RESPECT
ÉQUILIBRE AMÉNAGEMENT
FAVORISER L'EMBAUCHE

LOI 2005

Lexique

Agefiph, Association de gestion de fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

CFA, centre de formation d'apprentis

FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

ZOOM

MODALITÉS D'EMPLOI

Les employeurs disposent de plusieurs possibilités pour satisfaire à leur obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) : accueil de stagiaires, recrutement direct, contrats de prestations de services ou de sous-traitance (auprès du secteur protégé ou adapté) et contribution financière à l'Agefiph ou au FIPHFP. Les entreprises peuvent également conclure un accord de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement. Cet accord fixe des objectifs en termes de recrutement, d'insertion et de formation de personnes handicapées, d'adaptation aux mutations technologiques et de maintien dans l'emploi. La contribution financière due à l'Agefiph ou au FIPHFP est alors utilisée pour la mise en œuvre de l'accord.

Des structures pour les entreprises et les salariés

Des structures nationales comme l'Agefiph aident, conseillent et accompagnent les travailleurs handicapés et les entreprises privées. Elles peuvent vous proposer des aides pour construire votre projet professionnel, accéder à l'emploi, le conserver et compenser votre handicap. Les entreprises peuvent aussi bénéficier auprès d'elles d'un diagnostic et d'un accompagnement dans la réalisation et le financement de l'adaptation de votre poste de travail.

Pour la fonction publique, c'est le FIPHFP qui est chargé d'accompa-

agner et de soutenir les travailleurs handicapés et les employeurs des trois fonctions publiques. La réalisation de politiques d'inclusion professionnelle s'effectue alors par le biais de conventions et d'aides financières, techniques ou humaines. Vous pouvez accéder à la fonction publique par concours ou par la voie contractuelle, avec une modalité spécifique de recrutement. ■



© PHOVOIR

CONSEIL

OSEZ L'ALTERNANCE !

Le contrat de professionnalisation ou le contrat d'apprentissage permettent d'alterner des périodes en entreprise et des périodes de formation en CFA, en lycée professionnel mais aussi à l'université et/ou en grande école. L'alternance constitue une réelle voie de qualification et d'accès à l'emploi. En 2013, le nombre de personnes handicapées recrutées en alternance dans le secteur privé a augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente. 52 % des alternants ont été embauchés à l'issue de leur contrat.



Lexique

Adapt, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

BAIP, bureau d'aide à l'insertion professionnelle

Insa, institut national des sciences appliquées

Thomas, étudiant à l'Insa de Rennes

« J'ai fait mon stage de fin d'études dans une entreprise informatique au Québec. J'ai choisi mon logement de façon à minimiser mes déplacements. J'ai des difficultés à marcher et tous les bus n'étaient pas accessibles. Mais je trouvais toujours un collègue pour m'emmener en voiture. Je me suis bien intégré dans l'équipe, au travail et en dehors, pour de mémorables sorties en raquettes dans la neige ! J'avais des bâtons de ski pour mieux me déplacer. Le fait d'avoir vécu à l'étranger et travaillé en anglais a été une expérience positive et bénéfique pour mon CV. Je viens de débiter chez Orange comme ingénieur. »



© ONISEP BRETAGNE

13

lègues seront souvent disposés à vous aider. Ces jobs sont aussi l'occasion de vous confronter au travail, et de tester les aménagements et adaptations qui vous seront nécessaires dans votre vie professionnelle. ■

↳ Vos différents accompagnements

→ Structures d'aide à l'insertion professionnelle

À l'université, à l'IUT ou dans votre école, des dispositifs accompagnent tous les étudiants, handicapés ou non, dans leur recherche de stage ou d'emploi. À l'université, il s'agit du BAIP, parfois désigné sous un autre nom. Il propose des actions spécifiques, et prépare à la rédaction de CV, de lettres de motivation et aux entretiens de recrutement. Il vous met aussi en relation avec des entreprises. ■

→ Structures d'accueil des étudiants handicapés

Le dispositif d'accueil des étudiants handicapés de votre université ou de votre école vous aide à préciser votre projet professionnel, à choisir vos lieux de stage, et accompagne vos démarches. À l'université, il travaille en lien avec le BAIP.

→ Les enseignants

Dans les lycées, mais aussi dans les universités, IUT, écoles... les enseignants accompagnent également les étudiants dans leur recherche de stage et d'emploi. Ils sont en relation avec le dispositif dédié au handicap de votre établissement. Les étudiants des promotions antérieures peuvent aussi vous donner des conseils.

→ Les associations

Des associations nationales ou régionales peuvent vous apporter des informations et des contacts. Elles sont centrées sur l'insertion des étudiants handicapés ou sur un type précis de handicap. Voir pp. 22-24. ■

Stéphane Avrillon, enseignant à l'université de Rennes 1

« Je suis responsable de la licence professionnelle "systèmes embarqués dans l'automobile", à Rennes, et j'ai accompagné Tugdual dans sa recherche de stage. C'était une nouveauté pour moi. Je le connaissais déjà avant son accident, mais je le referais avec intérêt pour d'autres étudiants. Comme les autres, Tugdual a d'abord recherché ses stages et envoyé des CV seul. Avec le service d'accueil des étudiants handicapés de l'université, je l'ai aidé à rédiger ses mails et j'ai pris contact avec les entreprises. Tugdual avait du mal à mettre en avant ses compétences, qui sont réelles. En stage, il a appris à se faire confiance et à aller vers les autres pour demander des informations. »

Être accompagné/e vers l'emploi

PRÉPAR

La plupart des métiers vous sont accessibles grâce aux différents aménagements de poste et moyens de compensation possibles. Voici les soutiens dont vous pouvez bénéficier pour trouver le poste qui vous correspond !

ZOOM

LE « JOB COACHING »

Certaines personnes handicapées, notamment les autistes, éprouvent des difficultés dans les interactions sociales en milieu de travail. Le « job coach », spécialisé dans leur accompagnement, est une interface de communication entre le jeune et l'entreprise. Il soutient le jeune dans l'ajustement nécessaire à son emploi et conseille ses employeurs. Il forme l'encadrement et les collègues de travail à accueillir le jeune, à le comprendre et à travailler avec lui en expliquant de façon pratique, si nécessaire, la conduite à tenir. Les rencontres entre le « job coach » et l'entreprise, régulières au départ, s'espacent ensuite jusqu'à l'autonomisation complète du jeune. Par la suite, le « job coach » reste le médiateur référent entre le jeune et l'entreprise en cas de besoin.

ZOOM

CRÉATION D'ENTREPRISE

Demandeur d'emploi avec la RQTH, vous souhaitez créer votre entreprise ? Votre référent à Pôle emploi ou Cap emploi vous dirigera vers la BGE, prestataire de l'Agefiph, qui vérifiera la viabilité de votre projet et vous accompagnera. L'Agefiph peut accorder une aide forfaitaire, à condition d'avoir un apport personnel. En 2013, elle a accompagné 3 061 créations ou reprises d'entreprise. L'Union professionnelle des travailleurs indépendants handicapés (Uptih) propose également un accompagnement à la création d'entreprise pour toute personne handicapée.

↳ Aides pour la recherche d'emploi

→ Des acteurs institutionnels

Pour trouver l'antenne Pôle emploi la plus proche de votre domicile, appelez le 3949 ou connectez-vous sur www.pole-emploi.fr.

- Complémentaire de Pôle emploi dans le domaine du handicap, le réseau Cap emploi a pour mission de favoriser l'embauche des personnes handicapées : conseils, formations, aide au montage de dossiers...

- L'Association pour l'emploi des cadres (Apec) propose aux jeunes diplômés des offres d'emploi et de stage, mais aussi des conseils et un accompagnement personnalisé. Consultez le site www.apec.fr.

- Dans chaque établissement d'enseignement supérieur, un dispositif dédié accompagne les étudiants dans leur recherche d'emploi ou de stage. À l'université, il s'agit du BAIP.

→ Des acteurs associatifs

Parallèlement aux structures institutionnelles, différentes associations peuvent vous aider à construire votre projet, puis vous accompagner dans vos recherches de stage et d'un premier emploi.

Par exemple, des grandes entreprises se regroupent au sein d'associations pour proposer des stages, un accom-

pannement ou du tutorat. Plus récemment, des conventions ont été signées entre les universités, les écoles, le rectorat et les entreprises de certaines régions. D'autres associations d'aide à l'insertion professionnelle, très actives localement, existent : Voir p. 20 à 25.

Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique « Vers l'emploi » sur www.onisep.fr/handicap. ■

↳ Un passage obligé : la MDPH

Pour accéder à ces dispositifs spécifiques d'aide à l'insertion, vous devez être reconnu travailleur handicapé. Les délais d'obtention pouvant être longs, pensez à anticiper votre demande auprès de la MDPH.

→ La RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Cette reconnaissance est attribuée par la CDAPH qui siège à la MDPH. Elle vous permet d'obtenir, si besoin, un aménagement de poste, et permet



ACCESSIBLE



ACCOMPAGNER

MÉTIER

↳ Aménager son environnement de travail

L'aménagement de votre poste et de votre environnement de travail fait partie de votre accompagnement et de votre maintien dans l'emploi.

↳ La médecine du travail

Comme pour tout salarié, après examen de votre santé et de votre poste, le médecin du travail émettra un avis d'aptitude à l'emploi. Lors de la visite médicale d'embauche, abordez avec lui la question des aménagements de votre poste ou de l'organisation de votre temps de travail.

↳ Orientation professionnelle

La décision d'attribution de la RQTH s'accompagne d'une décision d'orientation professionnelle. Dans la majorité des cas, la CDAPH oriente à sa demande le travailleur handicapé en milieu ordinaire ou, parfois, en milieu protégé, par exemple en Esat (établissement et service d'aide par le travail). ■

↳ Le Sameth

Service gratuit, il a pour mission de faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé et public. Il les accompagne et les conseille dans la recherche de solutions, et mobilise les ressources techniques, humaines et financières nécessaires à leur réalisation. ■

Lexique

BAIP, bureau d'aide à l'insertion professionnelle

BGE, boutique de gestion

CDAPH, Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Esat, établissement et service d'aide par le travail

MDPH, maison départementale des personnes handicapées

ROTH, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Sameth, Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Nadège, cheffe de projet approvisionnements, Flexi France

« Je dois mon insertion professionnelle aux Rencontres étudiants handicapés-entreprises à Rouen. Elles ont favorisé mon embauche pour mes stages, mes jobs d'été, mes CDD puis mon CDI actuel chez Flexi France. Les conseils éducatifs de l'association Handisup (tests d'orientation et de personnalité, panel de formations existantes) et la qualité de nos entretiens m'ont permis de surmonter mes difficultés en environnement de groupe et de développer mon aisance relationnelle. Cela m'a appris à sortir de mon "cocon" lié à ma surdité, mais surtout à prendre confiance vis-à-vis de mon handicap et de mon avenir. L'association a changé ma vie dans tous les domaines, professionnel mais aussi personnel car j'y ai rencontré mon conjoint. »



© MARTINE SANDIN

Entrer dans la vie active

Vos compétences sont votre meilleur atout pour votre recrutement. Les entreprises et la fonction publique sont maintenant organisées pour accompagner les personnes handicapées et adapter au mieux leur poste de travail.

Vincent Tambuzzo, chargé de recrutement, Caterpillar

« Notre entreprise, basée à Grenoble, fabrique des engins de travaux publics. Nous employons plus de 6 % de travailleurs handicapés et avons signé un accord d'entreprise sur le handicap. Nous avons embauché des personnes déficientes auditives sur des postes d'assembleurs d'engins. Nous avons donc sécurisé les passages : piétons, engins, chariots élévateurs, petits trains, et formé les équipes à la LSF. Leur intégration est réussie. Nous sensibilisons aussi nos employés au handicap par des campagnes de communication. Lorsque l'entourage professionnel comprend que la diversité est un avantage et non une charge supplémentaire, la qualité de vie au travail s'améliore pour l'ensemble des collaborateurs. »

Des compétences avant tout

Les employeurs, privés ou publics, ont besoin de salariés qui maîtrisent le cœur du métier et sont capables de travailler en lien avec leurs différents interlocuteurs internes et externes (clients, prestataires...). Donc ce sont vos compétences qui importent (formation et savoir-être) ainsi que votre capacité à agir dans différentes situations. Brigitte Rodriguez, chargée de mission handicap à la caisse régionale du Crédit Agricole (CRCA) Normandie Seine, recrute un employé « en fonction de ce qu'il sait faire et de ce qu'il va apporter au poste ». De même pour Marie-Ondine Masselin, chargée de mission handicap chez Quille Construction : « Il faut des compétences avant tout ! Après, le handicap est compensable. » ■

Soyez acteur de votre vie professionnelle

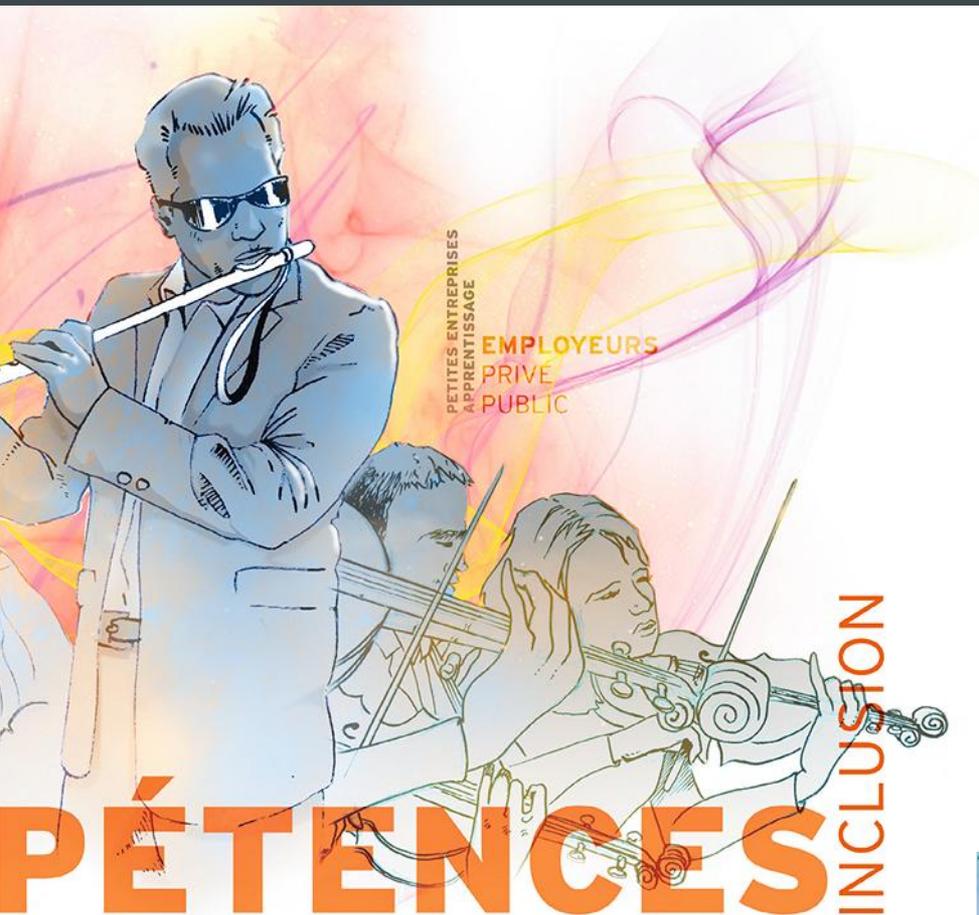
Soyez à l'écoute du marché. Informez-vous sur les secteurs porteurs, les métiers de demain. Rapprochez-vous du monde du travail : visites, participation à des forums, stages, etc. « N'hésitez pas à aller vers les entre-



prises. Les stages sont une occasion de découverte réciproque. Ils vous permettent de découvrir des métiers, mais aussi de montrer ce que vous pouvez apporter à l'entreprise », précise Esperanza Duval-Galache, responsable du pôle diversité de la direction des ressources humaines du groupe MMA.

Les employeurs recherchent avant tout des salariés motivés et dynamiques. Leur objectif : « Que vous fassiez vos preuves, comme tout le monde », selon Laurence Lefèvre, chargée du recrutement au Crédit Agricole Normandie Seine.

Préparez-vous aussi à vous adapter à des environnements différents. Les entreprises recrutent avant tout des personnes ouvertes au changement, et on n'occupe pas un seul poste au cours de sa vie professionnelle. Avec un bon niveau de qualification et des compétences, vous serez mieux armé sur le marché de l'emploi. ■



Lexique

Agefiph, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

LSF, langue des signes française

RSE, responsabilité sociétale des entreprises

Vincent, ingénieur, Thales

« J'étais éducateur sportif auprès des jeunes. À la suite d'un accident, il m'a fallu choisir une nouvelle voie professionnelle. J'ai d'abord suivi une formation en électronique dans un centre de rééducation professionnelle (CRP). Après un premier stage à Thales, j'ai passé une licence, puis un master 2 grâce à une formation interne en apprentissage. Aujourd'hui, je suis ingénieur support dans une équipe commerciale. J'ai un parcours atypique. C'est grâce aux stages que j'ai pu valider mes choix de formation et de métier.. »

Retrouvez le témoignage de Vincent dans *L'industrie aéronautique et spatiale*, coll. « Pourquoi pas moi ? »



© ALAIN POTIGNON/ONISEP

PÉTENCES INCLUSION

Une relation à construire avec votre employeur

Les employeurs se sont organisés pour prendre en compte le handicap dans leur politique de ressources humaines à tous les niveaux. La plupart des moyennes et grandes entreprises ont une mission handicap, le plus souvent rattachée au service ressources humaines et/ou au responsable diversité ou RSE. Le correspondant handicap local vous accompagnera tout au long de votre parcours. Dans les petites entreprises qui n'ont pas d'accord ou de mission handicap, le dirigeant peut demander l'appui de l'Agefiph pour vous accompagner.

La fonction publique a la même obligation d'emploi que le secteur privé. Les personnes handicapées peuvent être recrutées par concours ou par voie contractuelle, tout comme les personnes valides. Des correspondants handicap locaux sont désignés par l'État, les collectivités territoriales et les établissements de santé. Lors de vos entretiens d'embauche ou de recherche de stage, sachez expliquer vos besoins pour renseigner les chargés de recrutement sur les aménagements nécessaires dans le poste pour lequel vous candidatez. Ensuite, l'employeur mettra en place l'aménagement de votre poste et de vos conditions de travail, avec l'appui de la médecine du travail et d'un ergonome, si besoin, pour assurer votre intégration. ■

Cédric, professeur

« En master, j'ai appris que je pouvais bénéficier de la voie contractuelle pour devenir professeur. J'ai postulé dans 22 académies (lettre de motivation, CV) et, en parallèle, ai tenté le CAPES où j'ai été admissible. Le rectorat de Rouen, avec lequel j'étais entré en contact aux Rencontres étudiants handicapés-entreprises m'a répondu favorablement. J'ai été affecté comme stagiaire contractuel pendant 1 an, puis encore 1 année pour affirmer mon autorité, ensuite j'ai été titularisé. J'ai été très bien intégré et je me sens à l'aise dans mon emploi. On ne me juge pas sur mon handicap, mais sur mes compétences. »



© DR

Un avenir accessible

La loi du 11 février 2005 a introduit une nouvelle notion, celle de l'accessibilité « à tout pour tous ». Elle se concrétise progressivement au sein de vos études et de votre insertion sociale et professionnelle.



**L'accessibilité
concerne 12 millions
de personnes**

sur 66 millions de Français.

Source : Conférence nationale du handicap,
Nantes, 24 novembre 2014.

Serge Vittecoq, professeur agrégé d'EPS

Cet ancien directeur du Suaps et du service handicap de l'université du Havre est convaincu : « L'accessibilité est importante. Les personnes handicapées doivent pouvoir exercer un sport comme les autres et avec les autres. Il faut les mettre en confiance et en sécurité, et les accueillir avec technicité mais surtout avec cœur. De plus en plus de clubs sportifs sont mixtes (valides-handicapés). C'est un progrès qui va dans le sens d'une démarche inclusive. Partager une activité ensemble permet aux personnes valides de mieux comprendre les difficultés des personnes handicapées, mais aussi de changer notre regard sur leurs facultés d'adaptation, leur potentiel qui se révèlent souvent au travers de leurs pratiques. »

↳ Un objectif : l'accessibilité au quotidien

Corollaire de la compensation individualisée du handicap, l'accessibilité est aujourd'hui conçue comme le droit pour tous d'accéder à tout, en tout lieu et à tout moment. Tous les aspects de la vie sont concernés : l'éducation, l'emploi, le logement, la citoyenneté, les transports, la santé, la vie culturelle et sportive, et l'accès à l'information. Elle tient donc une place essentielle dans la législation et la réglementation actuelles.

L'accessibilité favorise l'autonomie et la participation à la vie citoyenne et sociale des personnes en situation de handicap, quel que soit ce dernier. Il s'agit de concevoir un environnement, un produit ou un service utilisable par tout public, quels que soient son âge et ses capacités. L'accessibilité offre ainsi la possibilité pour tous, handicapés ou non, de bénéficier du même service avec un usage identique dans l'avenir. ■

↳ Le domaine des études et du travail

L'accessibilité du cadre bâti, de la communication, de l'information et des savoirs est essentielle pour votre vie étudiante et votre vie professionnelle. Indépendamment des personnes handicapées, elle est utile à tout un chacun. Les aides à la communication pour les personnes sourdes et malentendantes, comme le sous-titrage TV ou l'affichage visuel des informations, concernent un large public. D'autres exemples peuvent être cités, comme les aides pédagogiques, l'accès au contenu des cours par la prise de notes et l'adaptation de documents. Enfin, l'accessibilité des informations en ligne améliore l'ergonomie des sites Internet et facilite la navigation de tous les internautes. ■

↳ Le domaine public, citoyen et culturel

→ Le cadre bâti

La mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports et de la voirie, malgré

ACCÉDER

AMÉNAGER OUTILS
 ACCOMPAGNER VOIR PENSER
 AUTONOMIE PARTICIPATION

INFORMATION SAVOIRS
 COMPENSER LOISIRS
 VIE CULTURELLE

CITOYENNETÉ
 NUMÉRIQUE
 VIE QUOTIDIENNE



des retards, progresse chaque jour. L'horizon de leur accessibilité complète a été fixé à 2024. Voir p. 6.

→ Vie culturelle et citoyenne

L'accessibilité ne concerne pas seulement l'accès à un bâtiment pour un public handicapé moteur, mais aussi toute la vie culturelle et citoyenne. Aller voter, au cinéma, visiter une exposition... autant d'activités banales pour tout un chacun mais qui peuvent se révéler compliquées pour des personnes handicapées, sourdes ou aveugles par exemple. L'accessibilité, c'est donc proposer à tous des ressources, des outils permettant d'utiliser un lieu, un service, un produit... en étant le plus autonome possible.

→ Des exemples à suivre

Les boucles magnétiques permettent aux personnes sourdes et malentendantes appareillées d'assister à une séance de cinéma en profitant d'un son amplifié. Dans certains musées, des reproductions tactiles d'œuvres d'art permettent aux personnes aveugles ou malvoyantes de s'en créer une image mentale. Le français facile à lire et à comprendre permet à un public présentant des troubles cognitifs de comprendre des textes abstraits.

De nombreuses aides techniques et aménagements existent déjà, d'autres restent à créer ou à imaginer. Le numérique est une source considérable d'innovation. ■

Lexique

ERP, établissement recevant du public

LPC, langue française parlée complétée

Suaps, service universitaire des activités physiques et sportives

ZOOM

DES ÉTUDES SUPÉRIEURES POUR UN ACCÈS À L'EMPLOI

Selon une étude récente sur le parcours de plus de 450 anciens étudiants handicapés, la majorité (79 %) avait bien identifié, au moment de leur entrée dans l'enseignement supérieur, le domaine dans lequel ils voulaient trouver leur futur emploi. Si leur handicap a joué un rôle dans le choix et le lieu de leurs études, du logement et des stages, il n'a pas eu de conséquence sur la suite de leur parcours de formation et d'accès à l'emploi. La quasi-totalité a bénéficié d'aménagements au cours de leurs études et de leurs examens. Ils en ont été généralement satisfaits, mais sont nombreux à évoquer une importante fatigabilité. Cependant, plus des trois quarts ont obtenu un diplôme d'un niveau supérieur à bac + 2. Pour leur insertion professionnelle, ils ont mobilisé leur réseau (famille, proches) avant les acteurs de l'accompagnement à l'emploi. Peu d'entre eux mentionnent la reconnaissance administrative de leur handicap, durant leur recherche d'emploi, un entretien de recrutement ou dans une lettre de candidature.

Source : « Enquête : des études supérieures pour un accès à l'emploi », www.santesih.com.

ZOOM

L'ACCÈS À L'INFORMATION

L'accessibilité du numérique et des supports de communication est essentielle pour que les personnes handicapées puissent accéder en toute autonomie à l'information : sur Internet, à la télévision, dans la rue. Pour ce faire, il existe de nombreuses aides techniques : terminal braille, synthèse vocale, choix des polices, codage LPC, contraste, pictogramme, sous-titrage, français facile à lire et à comprendre...

Le Service accueil handicap

Le Service accueil handicap (SAH) est un service opérationnel de l'université de Grenoble Alpes qui regroupe les universités Stendhal, Pierre Mendès-France, Joseph Fourier, l'institut d'études politiques (IEP) de Grenoble et Grenoble-INP.



713 étudiants en situation de handicap accueillis dans les établissements universitaires de Grenoble en 2014.

Daniel Filâtre, recteur de l'académie de Grenoble, chancelier des universités

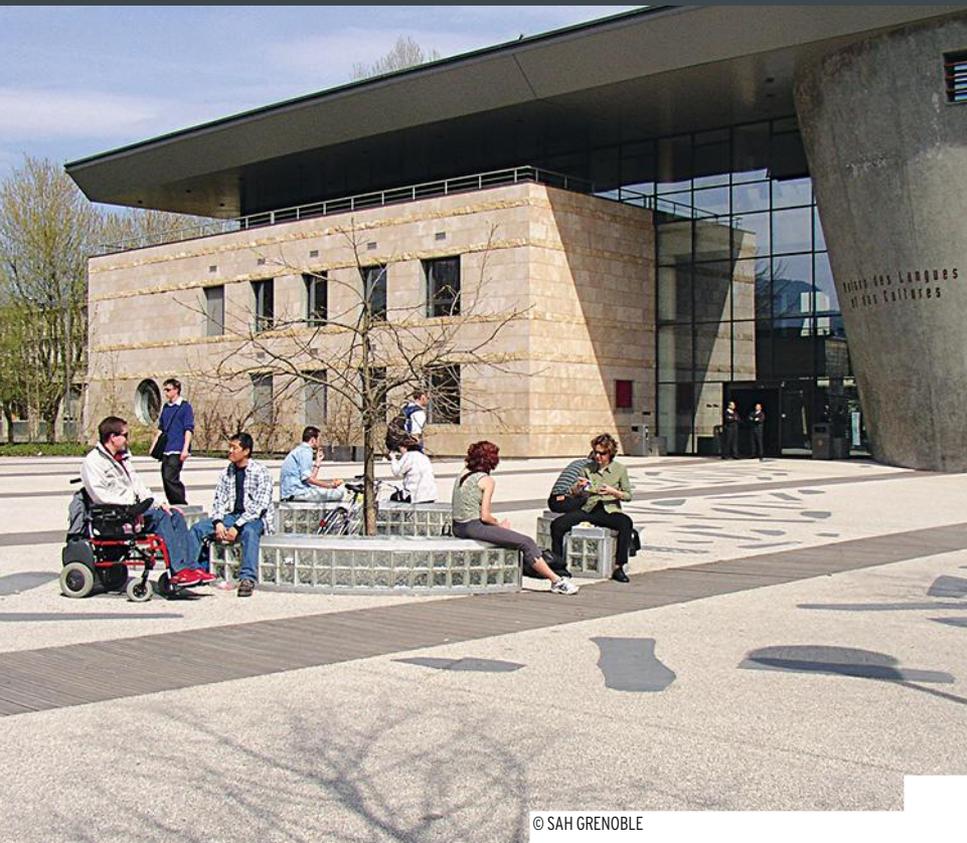
« Dans le cadre de l'École inclusive que j'appelle de mes vœux, il ne saurait être question qu'un élève soit empêché de poursuivre des études supérieures du seul fait de son handicap. Le choix des études doit résulter d'un projet personnel, d'une appréciation bien conduite de ses capacités personnelles et d'une connaissance fine du contenu des formations et des emplois vers lesquels elles peuvent mener. Le handicap ne doit pas provoquer une autocensure des ambitions légitimes des lycéens. C'est pourquoi les situations particulières qui lui sont liées doivent être reconnues le plus rapidement possible au cours de la procédure "Admission post-bac" (APB), afin que puisse être mis en place un accompagnement adapté par le lycée d'origine, par les services académiques et par les établissements d'enseignement supérieur susceptibles d'accueillir ces élèves. La liaison entre les lycées et le Service accueil handicap de l'académie de Grenoble est donc essentielle pour garantir l'accès et la réussite de tous dans l'enseignement supérieur. »

↳ Une structure d'accueil et d'accompagnement

Ce service est destiné à accompagner les étudiants confrontés à un problème lié au handicap ou à la maladie. Il s'appuie pour cela sur le Centre de santé universitaire, sa connaissance des troubles et des besoins correspondants, sa compétence universitaire, ses relais dans les divers services et composantes universitaires (unité de formation et de recherche - UFR, centre régional des œuvres universitaires et scolaires - Crous, cellules d'information et d'orientation, bibliothèques...), et ses partenariats avec différents organismes et associations liés au handicap. Le Service met en œuvre des actions qui s'articulent autour d'une prise en compte globale et individualisée des besoins des étudiants handicapés afin de mener au mieux leur projet d'études et leur vie étudiante. Tout est mis en place pour leur permettre de participer à toutes les activités étudiantes (formation, culture, sport, vie sociale...). ■

↳ Les actions mises en œuvre :

- information et orientation ;
 - adaptation des cursus, calendriers, horaires et examens en lien avec les UFR ;
 - aides humaines, matérielles, techniques et pédagogiques ;
 - information sur les droits et accompagnement dans les démarches ;
 - relais pour l'insertion professionnelle.
- Au-delà de l'accueil, du conseil et de l'accompagnement des étudiants, le SAH assure également d'autres missions :
- accompagnement des équipes éducatives (personnels enseignants, administratifs et techniques) par des actions de sensibilisation, d'information et de formation, afin de leur permettre de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des étudiants handicapés ;
 - amélioration de l'accessibilité des bâtiments et de l'environnement ;
 - adaptation des supports pédagogiques en fonction des outils techniques de compensation (par exemple :



© SAH GRENOBLE

numérisation de cours et autres ressources pédagogiques en vue d'une utilisation sur un lecteur pour personnes non voyantes). ■

➤ **Accompagner l'insertion professionnelle des étudiants handicapés**

Depuis fin 2013, le SAH dispose, en plus de ses missions d'accompagnement aux études, d'un chargé d'insertion professionnelle qui intervient en support des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) rattachés à chaque établissement universitaire. Il apporte une ressource supplémentaire aux étudiants afin de préparer leur entrée dans le monde du travail. Comme l'ensemble des services du SAH, cet accompagnement peut être demandé tout au long du cursus universitaire. Son intervention dans le processus de construction et de validation du projet professionnel de l'étudiant se fait en cohérence avec le projet d'études de ce dernier et son handicap. ■

➤ **Favoriser les rencontres avec des professionnels**

Cet accompagnement est une démarche empirique centrée sur l'action. L'étudiant accueilli au SAH est incité dès son entrée à l'université à élaborer un projet professionnel et à le réaliser. Cela lui permet de mesurer les incidences concrètes de son handicap et d'en retirer une expérience pour construire un début de parcours professionnel. Le SAH privilégie les rencontres étudiants-professionnels et accueille les employeurs désireux de renforcer des liens opérationnels avec l'université de Grenoble Alpes dont les établissements sont désormais dotés d'un schéma directeur handicap qui développe des actions en faveur des personnels et des étudiants. ■

Marie Argoud, en master sciences de la Terre

« Pendant toutes mes études universitaires, le SAH m'a permis de suivre des cours de soutien dans les matières dans lesquelles j'avais des difficultés. J'ai pu bénéficier d'une aide humaine pour les devoirs mais également pour m'assister lors de sorties sur le terrain avec ma classe ou lors d'exposés. Pour mon stage en Nouvelle-Zélande, le SAH m'a aidée à constituer le dossier à envoyer aux entreprises pour la recherche de financement. »



© M. ARGOUD

Gilles Davaze, chargé d'insertion professionnelle au SAH

« Faire des études avec un handicap oblige à anticiper l'insertion professionnelle. Cette réflexion, souvent décalée à la fin des études, car lourde d'incertitudes, demande une capacité d'investigation et une énergie que les étudiants handicapés, plus que les autres, consacrent généralement à la réussite universitaire. Or arriver sur le marché du travail avec une qualification inadaptée au handicap ou sans être préparé à parler de son handicap sont autant d'échecs qui engagent la responsabilité de l'université. Aider les étudiants à se prémunir contre ces risques tout en découvrant toutes les possibilités d'épanouissement qu'offre le monde du travail leur permettra de mieux vivre leur singularité. »

Adresses utiles

↳ Des sites ressources

Enseignement supérieur

Le site Handi-U, développé par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, regroupe de nombreuses informations sur les études supérieures et le handicap : les coordonnées des responsables des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés, les ressources proposées par chaque établissement, ainsi que des informations générales sur la vie étudiante et l'insertion professionnelle.

www.handi-u.fr

Onisep

Le site www.onisep.fr propose des informations sur les formations, les métiers et l'emploi, les démarches et les parcours de scolarité jusqu'à la première insertion professionnelle.

La rubrique « Handicap » apporte des compléments d'information pour les spécificités liées au handicap.

www.onisep.fr

et www.onisep.fr/handicap

Consulter également l'application et le site mobile Total Accès de l'Onisep :

<http://mobile.onisep.fr/totalacces>.

Affaires sociales

La rubrique « Handicap » du site du ministère des Affaires sociales présente des dossiers et des informations sur la politique sociale du handicap en France et les démarches facilitant l'inclusion des personnes handicapées.

www.social-sante.gouv.fr

↳ Structures d'accompagnement vers l'emploi

À l'université : les BAIP

Dans le cadre de leur mission d'accompagnement des étudiants vers l'emploi, les BAIP informent sur les offres d'emploi et de stage des entreprises partenaires. Certains proposent des aides à la préparation des entretiens d'embauche et coopèrent avec les structures d'accueil des étudiants handicapés pour favoriser leur insertion professionnelle.

Le bureau des stages et/ou des carrières

Dans les autres établissements d'enseignement supérieur, il existe le plus souvent un service des stages et/ou des carrières.

Il met en relation les étudiants avec le monde du travail, relaie les offres de stage ou d'emploi, les candidatures, et accompagne les étudiants dans leur recherche.

Pôle emploi

Pour rechercher un emploi, la première démarche est l'inscription comme demandeur d'emploi à Pôle Emploi. Elle donne des droits et est obligatoire pour bénéficier des services de Cap Emploi (voir p. 24). Un n° unique pour contacter Pôle emploi : le 3949 www.pole-emploi.fr

Autres ressources

Les missions des associations d'anciens élèves, ou « alumni », comprennent l'aide à l'insertion professionnelle des étudiants sortis d'un même établissement d'enseignement supérieur. Dans les municipalités, un élu est généralement en charge du handicap et connaît bien les ressources locales sur le plan économique et social.

↳ Transition vers l'enseignement supérieur

Centres d'information et d'orientation (CIO)

Ardèche

Cité du Zodiaque
07100 ANNONAY Cedex
☎ 04 75 33 29 67

La Passerelle Les Oliviers
07204 AUBENAS
☎ 04 75 93 72 88

11 boulevard du Lycée
07006 PRIVAS Cedex
☎ 04 75 64 54 45

20 rue du 14 Juillet
07300 TOURNON-SUR-RHÔNE Cedex
☎ 04 75 08 14 52

Drôme

17 boulevard Général de Gaulle
26200 MONTÉLIMAR
☎ 04 75 51 86 28

4 allée Pascal - 26105 ROMANS
☎ 04 75 70 39 90

3 place A. Fournier - 26000 VALENCE
☎ 04 75 82 37 60

Isère

17 avenue d'Italie
38312 BOURGOIN-JALLIEU
☎ 04 74 93 47 17

58 avenue Marcelin Berthelot
38100 GRENOBLE
☎ 04 76 25 22 80

23 ter rue Anatole France
38100 GRENOBLE
☎ 04 76 84 41 10

33 cours de La Liberté
38230 PONT-DE-CHÉRU
☎ 04 37 42 65 30

Maison de l'économie
38161 SAINT-MARCELLIN
☎ 04 76 38 07 29

8 rue Jean Vilar
38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES
☎ 04 76 25 14 09

6 rue des Célestes
38200 VIENNE
☎ 04 74 85 16 44

765 route du Guillon
38500 COUBLEVIE
☎ 04 76 05 30 63

Savoie

45 avenue Jean Jaurès
73207 ALBERTVILLE Cedex
☎ 04 79 32 06 83

65 avenue de Lyon
73018 CHAMBÉRY
☎ 04 79 33 84 00

247 rue de La République
73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
☎ 04 79 64 07 56

Haute-Savoie

Cité administrative
7 rue Dupanloup
74040 ANNECY Cedex
☎ 04 50 88 48 01

14 avenue du Général de Gaulle
74107 ANNEMASSE Cedex
☎ 04 50 38 15 23

2 avenue de Châtillon
74300 CLUSES
☎ 04 50 98 78 88

Services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO)

Drôme

Cio sup
11 place de la Tour-Maubourg
26000 VALENCE
☎ 04 26 44 35 00

Isère

CELAIO - Université Joseph Fourier
Domaine Universitaire
38041 GRENOBLE Cedex 9
☎ 04 76 51 46 21

CIO-BAIP - Université Pierre-Mendès-France
Bât. APA 151 rue des Universités
38040 GRENOBLE Cedex 9
☎ 04 76 82 55 45

SIO-IP - Université Stendhal
Domaine Universitaire
38040 GRENOBLE Cedex 9
☎ 04 76 82 43 11

Savoie

Guichet unique d'information des étudiants (GUIDE) de l'université de Savoie-Mont-Blanc / SCUIO-IP
Rez-de-chaussée du bâtiment n° 17
73376 LE BOURGET-DU-LAC
☎ 04 79 75 94 15

Haute-Savoie

Guichet unique d'information des étudiants (GUIDE) de l'université de Savoie-Mont-Blanc / SCUIO-IP
9 rue de l'Arc-en-ciel
74940 ANNECY-LE-VIEUX Cedex
☎ 04 50 09 24 33

Rectorat

7, place Bir-Hakeim, CS 81065
38021 GRENOBLE Cedex 1
☎ 04 76 74 70 00
www.ac-grenoble.fr

Directions des services de l'Éducation nationale (DSDEN)

Ardèche

Place André Malraux BP 627
07006 PRIVAS Cedex
☎ 04 75 66 93 00
www.ac-grenoble.fr/ia07

Drôme

Centre Administratif Brunet
Place Louis le Cardonnell BP 1011
26015 VALENCE Cedex
☎ 04 75 82 35 00
www.ac-grenoble.fr/ia26

Isère

Cité administrative
1 rue Joseph Chanrion - Bâtiment 1
38032 GRENOBLE Cedex 1
☎ 04 76 74 79 79
www.ac-grenoble.fr/ia38

Savoie

131 avenue de Lyon
73000 CHAMBÉRY
☎ 04 79 69 16 36
www.ac-grenoble.fr/ia73

Haute-Savoie

Cité administrative
7 rue Dupanloup
74040 ANNECY Cedex
☎ 04 50 88 41 58
www.ac-grenoble.fr/ia74

Services d'accueil des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur

Isère

Universités de Grenoble (Sites de Grenoble et Valence)
Service Accueil Handicap Domaine universitaire - Résidence Les Taillées B91
271 rue de la Houille Blanche
38406 SAINT-MARTIN-D'HÈRES
☎ 04 76 82 84 70
<http://handicap.grenoble-univ.fr>

Grenoble École de management
Mission handicap
12 rue Pierre Sépard BP 127
38003 GRENOBLE Cedex
☎ 01 04 76 70 64 39
www.grenoble-em.com

Grenoble INP
Cellule action handicap
46 avenue Félix Viallet
38031 GRENOBLE Cedex 1
☎ 04 76 57 45 00
www.grenoble-inp.fr

Savoie - Haute-Savoie

Université de Savoie - Mont-Blanc (sites Bourget-du-Lac, Jacob-Bellecombette, Annecy)
Mission Handicap - 27 rue Marcoz
73011 CHAMBÉRY Cedex
☎ 04 79 75 91 56
www.univ-smb.fr

INSEEC Alpes-Savoie
Programme d'accueil des étudiants handicapés - Savoie Technolac
73381 LE BOURGET-DU-LAC Cedex
☎ 04 79 25 32 54
www.inseec-alpes.com

Association d'étudiants

EASI - Espace Animation Sportive Interdisciplinaire
L'association étudiante EASI vise en premier lieu à lutter contre l'exclusion des personnes ayant un handicap, et plus largement une différence qui les met en marge de la société. Par ce biais, elle a également pour objectif de lutter contre la méconnaissance du handicap.
<http://easi-grenoble.blogspot.fr>

➤ Vers l'emploi

AGEFIPH et FIPHP

Délégation régionale de l'AGEFIPH
Parc d'affaires de Saint-Hubert
33 Rue Saint-Théobald
38080 L'ISLE-D'ABEAU
☎ 0 800 11 10 09
www.agefiph.fr

Délégué inter-régional handicap (DIH) du FIPHP
12 avenue Pierre-Mendès-France
75914 PARIS Cedex 13
☎ 01 58 50 99 33
www.fiphfp.fr

Cap Emploi

Ardèche - Drôme

Espace Denis Masson - Quartier Queue de Loup
07000 SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN
☎ 04 69 23 05 50
www.capemploi07-26.com

Isère

Ohé Prométhée (siège social)
37 rue de la Liberté
38600 FONTAINE
☎ 04 76 53 01 49
www.op38.eu

Ohé Prométhée (antenne)
17 avenue d'Italie
38300 BOURGOIN-JALLIEU
☎ 04 74 53 02 75

Ohé Prométhée (antenne)
Place Drapière Quartier St Martin
38200 VIENNE
☎ 04 74 53 02 75

Savoie - Haute-Savoie

24 rue Aristide Bergès
73000 CHAMBÉRY
☎ 04 79 84 32 00
www.capemploi73-74.com

5 rue du Chaudairon
74966 MEYTHET Cedex
☎ 04 50 67 31 10
www.capemploi73-74.com

Services Emploi - Centres de gestion de la fonction publique territoriale

Ardèche

Le Parc d'Activités du Vinobre
175 Chemin des Traverses CS 70187
07204 LA CHAPELLE-SOUS-AUBENAS
☎ 04 75 35 68 10

Drôme

Île Girodet BP 1112
26011 VALENCE Cedex
☎ 04 75 82 01 30

Isère

416, rue des Universités CS50097
38401 SAINT-MARTIN-D'HÈRES
☎ 04 56 38 87 53

Savoie

Parc d'activités Alpespace
113 voie Albert Einstein
73800 FRANCLIN
☎ 04 79 70 22 52

Haute-Savoie

55 rue du Val Vert - CS 30138
74601 SEYNOD Cedex
☎ 04 50 51 98 50

↳ Vie quotidienne

Ardèche

Conseil départemental de l'Ardèche
Hôtel du département
Quartier La Chaumette BP 737
07007 PRIVAS Cedex
www.ardeche.fr

Drôme

Conseil départemental de la Drôme
26 avenue du Président Herriot
26026 VALENCE Cedex 9
☎ 04 75 79 26 26
www.ladrome.fr

CROUS de Grenoble - antenne de
Valence - 88 rue des Moulins
26000 VALENCE
☎ 04 75 42 17 96

Espace santé jeunes
Maison de l'étudiant - 13 place La Tour-
Maubourg - 26000 VALENCE
☎ 04 75 56 62 11
www.etudierendromeardeche.fr

Isère

Centre de santé de l'université de
Grenoble
5 rue d'Arsonval - 38000 GRENOBLE
☎ 04 76 57 50 90

Domaine universitaire
180 rue de la Piscine
38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES
☎ 04 76 82 40 70
<http://sante.univ-grenoble-alpes.fr>

Conseil départemental de l'Isère
7 rue Fantin-Latour
38022 GRENOBLE Cedex 1
☎ 04 76 00 38 38
www.isere.fr

CROUS de Grenoble / Siège services
administratifs
5 rue d'Arsonval - 38000 GRENOBLE

Accueil bourse et logement
Domaine universitaire
351 allée Hector Berlioz
38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES
☎ 0810 064 069
www.crous-grenoble.fr

Foyer Prélude Grenoble - Fondation
Santé des Étudiants de France (FSEF)
Résidence universitaire Les Taillées
291 rue de la Houille Blanche
38406 SAINT-MARTIN-D'HÈRES
☎ 04 76 01 29 30

Service déplacement accessibilité -
ville de Grenoble
Le Forum, 3 rue Malakoff - BP 1066
38021 GRENOBLE
☎ 04 38 37 22 40

Savoie

CLOUS
Résidence Jacob-Bellecombette
17 rue du Chaney - 73000 CHAMBÉRY
☎ 04 79 69 57 45
Rue du lac de la Thuile
73370 LE BOURGET-DU-LAC
☎ 04 79 25 23 83

Conseil départemental de la Savoie
Château des Ducs de Savoie BP 1802
73018 CHAMBÉRY
☎ 04 79 96 73 73
www.cg73.fr

Service universitaire de médecine pré-
ventive et de promotion de la santé de
l'université de Savoie (SUMPPS)
Bâtiment 12 - Jacob Bellecombette
BP 1104 - 73011 CHAMBÉRY
☎ 04 79 75 85 44

Bâtiment Chartreuse
73376 LE BOURGET-DU-LAC Cedex
☎ 04 79 75 87 56
www.univ-smb.fr

Haute-Savoie

CLOUS
Domaine Universitaire
3 chemin de Bellevue
74940 ANNECY-LE-VIEUX
☎ 04 50 09 53 08

Conseil départemental de la Haute-
Savoie
1 rue du 30^e Régiment d'Infanterie
74041 ANNECY Cedex
☎ 04 50 33 50 00
www.cg74.fr

Service universitaire de médecine pré-
ventive et de promotion de la santé de
l'université de Savoie (SUMPPS)
Bâtiment 9 - BP 80439
74944 ANNECY-LE-VIEUX Cedex
☎ 04 50 09 24 33
www.univ-smb.fr

↳ Organismes ressources

Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

Ardèche

Pôle Astier Froment BP 737
07007 PRIVAS Cedex
☎ 0800 07 07 00

Drôme

Parc de Lautagne
42 C avenue des Langories BP 145
26905 VALENCE Cedex 9
☎ 04 75 85 88 90

Isère

Maison départementale de l'autonomie
(MDA)
15 avenue Doyen Louis Weil
38010 GRENOBLE Cedex 1
☎ 04 38 12 48 48 ou 0800 800 083
www.mda38.fr

Savoie

110 rue Sainte Rose - 73000 CHAMBÉRY
☎ 0800 0800 73 ou 04 79 75 39 60
www.mdph73.fr

Haute-Savoie

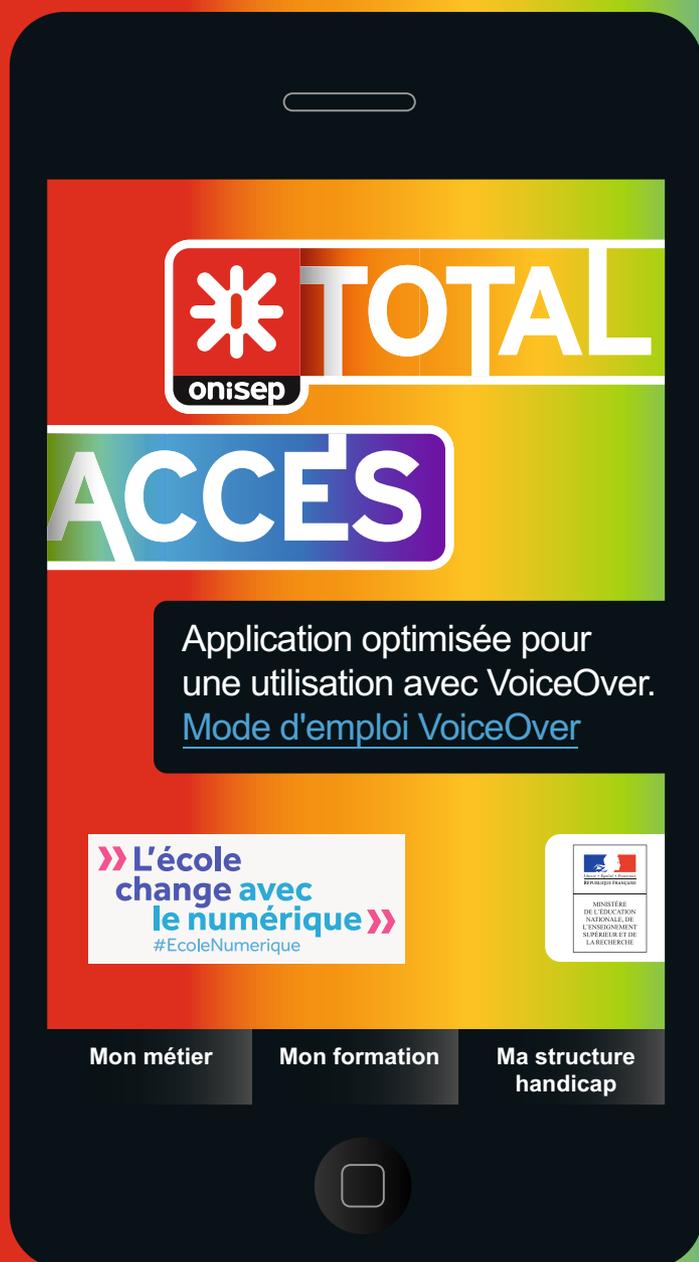
26 avenue de Chevène CS 20123
74003 ANNECY Cedex
☎ 04 50 33 22 50
www.mdph74.fr

↳ Sites utiles

www.handiplace.org
est le site d'information de l'Observa-
toire régional de l'emploi des personnes
handicapées (CRDI) Rhône-Alpes, pour
développer l'emploi des personnes
handicapées (sensibiliser, informer,
documenter, analyser, former, accom-
pagner). Il s'adresse aux personnes en
situation de handicap, aux employeurs
et aux professionnels de l'insertion.

<http://www.rhonealpes.fr>
site d'information de la région Rhône-
Alpes.

LE SITE MOBILE DE L'ONISEP ACCESSIBLE ÉGALEMENT AUX PERSONNES AVEUGLES OU MALVOYANTES



Disponible aussi
gratuitement
en application mobile
sur l'App Store.

Retrouvez **Total Accès** et toutes
les infos sur les études et l'insertion professionnelle
des jeunes handicapés sur [facebook](#).





DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À L'EMPLOI

S'orienter vers l'enseignement supérieur, un sésame pour l'emploi ?
Ce nouveau numéro de la collection « Handi+ » vous donne des clés pour mener vos études supérieures dans les meilleures conditions, et vous ouvre les portes du monde professionnel.

La première partie présente les aides humaines, techniques et pédagogiques dont vous pouvez bénéficier pour assurer la réussite de vos études supérieures.

La deuxième partie est consacrée à l'insertion professionnelle, étape clé, en particulier pour des jeunes en situation de handicap. Elle vous aide à vous projeter et à vous positionner sur une première offre d'emploi.

Une troisième partie, régionale, recense dans un carnet d'adresses les ressources pour votre orientation vers l'enseignement supérieur puis vers l'emploi.

Des témoignages d'étudiants handicapés et de jeunes professionnels, ainsi que des avis d'experts illustrent la publication.

En espérant que ces pages vous inciteront à vous engager dans des études supérieures pour réaliser votre futur !

THALES



**TOUTE L'INFO
SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS**